

L'évolution de l'assurance collective

## DÉCLARATION D'ADMISSIBILITÉ À TITRE D'ÉTUDIANT À TEMPS PLEIN

3542, boul. de la Concorde Est, bur. 107, Laval (Québec) H7E 4W1 Tél. : 514 360-1111 | Tél. sans frais : 1 866 518-0633 | Téléc. : 514 316-3033

Réservé à Medic Solutions No Client Medic		No certificat Medic	·		
	finit common tout out out		alillalla davian	tindinandantia adamba	
Une personne à charge excédant la limite d'âge se définit comme tout enfant ayant atteint l'âge auquel il/elle devient indépendant/e selon les termes de la proposition, mais demeure une personne à charge légale, cà-d. un(e) étudiant(e) à plein temps dans un collège accrédité ou une université. La couverture pour personne à charge excédant la limite d'âge se termine le 31 août de chaque année. Le participant du régime doit donc faire une nouvelle demande si l'enfant s'inscrit pour la prochaine année scolaire.					
Information sur le participant					
Nom de l'employeur					
Nº du contrat	Nº du certif	N⁰ du certificat			
Nom de famille	Prénom	Prénom			
Adresse	Ville		Province	Code postal	
Veuillez donner l'information <b>seulement</b> pour les personnes à charge excédant la limite d'âge et qui requièrent la couverture en tant qu'étudiant(e) dans une école agréée, un collège agréé ou une université.					
Information sur la personne à charge  Nom de famille de la personne à charge  Prénom de la personne à charge					
Nom de famille de la personne à charge	Prenom de	Prenom de la personne à charge			
Lien de parenté avec le participant du régime	Date de na	Date de naissance (jj/mm/aaaa)			
Session automne (1er septembre au 31 décembre		Session hiver (1er janvier au 31 août)			
Nom de l'école agréée, du collège agréé ou de l'univers	té				
Nom de famille de la personne à charge	Prénom de	e la personne à charge	2		
Nom de famille de la personne à charge	1 Teriorii de	o la personne a onarge	,		
Lien de parenté avec le participant du régime	Date de na	Date de naissance (jj/mm/aaaa)			
Session automne (1er septembre au 31 décembre	) Session	Session hiver (1er janvier au 31 août)			
Nom de l'école agréée, du collège agréé ou de l'université					
<b>Note:</b> La présente déclaration doit être fournie deux fois par année, accompagnée d'un horaire de cours ou d'une facture de la maison d'enseignement. La déclaration fournie pour la session d'hiver permet de reconnaître l'enfant à charge pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août et celle pour la session d'automne permet de reconnaître l'enfant à charge pour la période du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre. Les sessions à temps partiel ne sont pas admissibles.					
Je m'engage à prévenir Medic Solutions si mon enfant à charge interrompt ses études à temps plein, s'il change de maison d'enseignement, s'il a un conjoint ou demeure en cohabitation.					
Je déclare que les informations ci-dessus sont complètes et véridiques.					
J'accepte qu'une photocopie, copie électronique ou copie de toute autre forme de la présente déclaration et de l'autorisation ait la même valeur que l'originale.					
Veuillez remplir le formulaire et le retourner à : <u>infos@medicsolutions.ca</u>					
Signature du participant			Date ( jj/n	nm/aaaa )	

www.medicsolutions.ca ETP-FR-09-25

**Effacer**